

## Conseil Municipal du 04/07/2014 - 20 heures

### ORDRE DU JOUR :

- Restauration de la Chapelle ; demande de subventions
- Réforme scolaire
- Tarif vente livret interprétation
- Participation 2014 à la caserne des pompiers
- Rapport VALORYS 2013
- Motion AMF sur les conséquences des baisses massives des dotations d'Etat
- Questions diverses
  - Commandes de travaux
  - Redevance d'occupation du domaine public GRDF
  - Informations :
    - o Réunion 5<sup>ème</sup> tranche assainissement collectif
    - o Avis favorable de la Commission des Sites pour les mouillages groupés
    - o Composition de la C.C.I.D.
    - o Report date feu d'artifice
    - o Travaux sur la RD 8
  - Rambarde escalier plage Pors Hir
  - Pavillons du 19 mars

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Nathalie URVOAS	X		
Gérard COUILLABIN		A Roland PATEZOUR	
Roland PATEZOUR	X		
Joël JULOU	X		
Gérard PONGERARD		A Anne-Françoise PIEDALLU	
Marie-Françoise ALLAIN	X		
Jean NEUKUM	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Cécile HERVE	X		
Hélène RICHARD	X		
Philippe DERRIEN	X		
Roger KERAMBRUN		A Philippe DERRIEN	
Marie Thérèse PRIGENT	X		

Secrétaire de séance : Roland PATEZOUR

Les PV des séances du 06/06/2014 et du 20/06/2014 sont approuvés à l'unanimité.

## 1 – RESTAURATION DE LA CHAPELLE : demandes de subventions :

Voir tableau ci-dessous (remis aux élus).

MONTANTS DES TRAVAUX 2015-2016 SUR LA CHAPELLE

LOTS, CARACTERISTIQUES ET ENTREPRISES	OFFRES PAR TRANCHE HT		TOTAL	TTC
	3	4		
LOT N°1 - MACONNERIE / PIERRE DE TAILLE BEAUFILS - 22100 SAINT-CARNE	117 510.01 €	112 992.09 €	<b>230 502.10 €</b>	276 602.52 €
LOT N°2 - CHARPENTE CRUARD -53360 SIMPLE	6 844.51 €	5 940.98 €	<b>12 785.49 €</b>	15 342.59 €
LOT N°3 - COUVERTURE DAVY - 22191 PLERIN	41 529.03 €		<b>41 529.03 €</b>	49 834.84 €
LOT N°4 - RESTAURATION DE DECORS PEINTS ARTHEMA - 44170 ABBARETZ - terminé				-
LOT N°5 - MENUISERIE JUBIN -56920 NOYAL-PONTIVY	3 384.00 €	9 022.90 €	<b>12 406.90 €</b>	14 888.28 €
LOT N°6 - VITRAUX GOUFFAULT - 45075 ORLEANS	335.87 €	9 366.71 €	<b>9 702.58 €</b>	11 643.10 €
LOT N°7 - FERRONNERIE BOURNIGAL - 56140 PLEUCADEUC		10 578.00 €	<b>10 578.00 €</b>	12 693.60 €
LOT N°8 - RESTAURATION DE MOBILIER LITURGIQUE JUBIN -56920 NOYAL-PONTIVY		46 369.00 €	<b>46 369.00 €</b>	55 642.80 €
LOT N°9 - ELECTRICITE CEGELEC -22303 LANNION	3 638.42 €	21 375.57 €	<b>25 013.99 €</b>	30 016.79 €
Mise en conformité du paratonnerre - A.MACE	4 865.16 €		<b>4 865.16 €</b>	5 838.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>178 107.00 €</b>	<b>215 645.25 €</b>	<b>393 752.25 €</b>	472 502.70 €

prévisions tout compris				
total	178 107.00 €	215 645.25 €	393 752.25 €	472 502.70 €
Maîtrise d'Œuvre : 9 %	15 591.77 €	19 408.07 €	34 999.84 €	41 999.81 €
Coordonnateur S.P.S (Sécurité et Protection de la Santé)	2 268.00 €	2 730.00 €	4 998.00 €	5 997.60 €
Aléas - révisions de prix (provision)	95.23 €	6 154.68 €	6 249.91 €	7 499.89 €
HT	<b>196 062.00 €</b>	<b>243 938.00 €</b>	<b>440 000.00 €</b>	<b>528 000.00 €</b>
		<b>T3 + T4 HT : 440 000.00 €</b>		

	subventions		TOTAL
	165 384.65 €	244 538.40 €	409 923.05 €
DRAC 50%	98 031.00 €	121 969.00 €	220 000.00 €
région 25% hors élec, aléas et révisions	48 109.75 €	53 621.00 €	101 730.75 €
Conseil Général 10 % : base idem région	19 243.90 €	21 448.40 €	40 692.30 €
Skoaz ouzh skoaz		15 000.00 €	15 000.00 €
Fondation du Patrimoine (dons)		21 000.00 €	21 000.00 €
Fondation du Patrimoine (prime)		8 000.00 €	8 000.00 €
C.C.H.T. : fonds de concours 10% du reste à charge		3 500.00 €	3 500.00 €

R.P.

<b>estimation du montant restant à charge pour les tranches 3 et 4 :</b>	
TTC moins subventions 528 000 € - 409 923 €	118 077.00 €
moins le retour de TVA 528 000 € X 15.761 %	- 83 218.00 €
	reste à charge : 34 859.00 €
34 859 € sur les 528 000 €	soit : 6.60%

(sous réserve d'accord de subventions)

Madame Le Maire informe que les commissions des finances et du personnel n'ont pu avoir lieu du fait des absences du personnel mais elles seront mises en place à la rentrée.

Madame Le Maire rappelle aux élus que les travaux de restauration générale de la Chapelle Saint-Gonéry sont en cours.

- Les deux 1<sup>ères</sup> tranches sont subventionnées à 25% par la Région sur la base d'une dépense de 435 592.22 € HT, soit : 108 898.05 €.

La DRAC poursuit son accompagnement financier à hauteur de 50%, soit 440 000 € x 50 % = 220 000 € pour les tranches 3 et 4.

Il y a lieu de demander l'accompagnement financier maximum auprès de la Région et du Conseil Général pour les tranches 3 et 4, sur la base d'une dépense de 440 000 €, à réaliser sur 2015-2016.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter toutes les subventions pour les tranches 3 et 4 et à signer les toutes pièces afférentes aux dossiers.

Tranches 1 et 2	Tranche 3	Tranche 4	Total HT
463 065	196 062	243 938	903 065

TOTAL HT Tranches 3 et 4 = 440 000 €

Les demandes seront également faites auprès de la Région pour la prime Skoaz ouzh skoaz – 15 000 €  
Ces tranches 3 et 4 seront lancées après accords de subventions.

Des fonds sont versés tout au long de l'année à la fondation du Patrimoine, soit individuellement, soit par l'association "les amis de la chapelle", et devront dépasser la somme de 21 000 €, pour bénéficier de la prime de 8 000 €.

La Communauté de Communes du Haut Trégor a accordé un fonds de concours dont le montant ne pourra excéder 10% du reste à charge de la Commune, soit environ 3 500 € pour les tranches 3 et 4.

Vote : unanimité

**2 – REFORME SCOLAIRE :**

Gilbert RANNOU explique aux élus le diaporama présenté aux parents hier soir. Chaque élu en a un exemplaire papier. Madame Le Maire précise que la mise en place est l'aboutissement du travail du comité de pilotage, le document présenté vient tout juste d'être finalisé par des réajustements suite à la réunion d'hier, des modifications mineures pourront encore y être apportées, selon les circonstances et changements de disponibilités des intervenants, paramètres que nous ne maîtrisons pas.

Gilbert RANNOU souligne l'esprit de départ de la réforme, très important en matière d'ouverture pour les enfants.

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de procéder à des recrutements temporaires

R.P

d'intervenants pour l'animation des TAP, dont le nombre et le volume d'heures sera à déterminer selon les activités mises en place et retracées dans le Projet Educatif Territorial.

Des contrats ou conventions seront établis pour ces emplois temporaires,

Des conventions pourront également être établies pour l'utilisation des locaux

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats, conventions et tous documents nécessaires à la mise en place et au bon déroulement des activités périscolaires.

Suite aux renseignements pris dans différentes collectivités, Madame Le Maire propose par TAP de 1h30, une rémunération équivalente à 40 € coût de revient à la commune. Sur cette base de 40 €, l'animateur percevra 22.87 € nets par TAP.

La Communauté de Communes du Haut Trégor mettra également à disposition de la Commune, des animateurs, sous la forme de mise à disposition et facturera le coût de leur rémunération, hors matériel, hors temps de préparation et déplacement, la moyenne est estimée à 22 €.

A ce jour, le reste à charge pour la commune (rémunération des animations moins recettes\*), est estimé à 4 856 €, soit 82.30 € par élève, (59 à ce jour)

Mais en intégrant le coût valorisé du personnel communal : 18 656 €, soit 316.20 € par élève.

\*Les recettes sont : fonds d'amorçage 50 €/enfant + CAF : 54 €/enfant participant au TAP.

Implication du personnel communal :

- Sophie LE COADOU avec les petits, les mardis et vendredis, soit 3h hebdomadaires à la place de la permanence du mercredi à la bibliothèque.
- Sylviane LE PICHOURON : assure la coordination des activités, en contrepartie du retrait des 2 heures qu'elle effectuait à la maternelle (une seule aide maternelle suffit)
- Corine LE PICHOURON et David LE CALVEZ animeront 7 TAP "cuisine", le vendredi sur la période 1, c'est-à-dire entre la rentrée et les vacances d'octobre.
- Pour la classe du mercredi : Sylviane LE PICHOURON depuis 7h30 à la garderie jusqu'à 13h15, au départ des derniers enfants.

Votes : voir délibérations suivantes :

#### **"REFORME SCOLAIRE-TAP : RECRUTEMENT D'INTERVENANTS ET UTILISATION DES LOCAUX**

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de procéder à des recrutements temporaires d'intervenants pour l'animation des TAP,

Elle rappelle que les animations se dérouleront chaque mardi et vendredi de 15h00 à 16h30 et seront réparties selon les activités mises en places, sur la base du calendrier scolaire.

Les activités retenues sont : environnement, éveil musical, jeux d'expressions, jeux sportifs, informatique/multimédia, activités artistiques et diverses...

Des contrats ou conventions seront établis pour ces emplois temporaires,

Madame Le Maire propose le recrutement de 5 animateurs pour l'année 2014-2015, à rémunérer sur la base de l'indice brut 665,

La Commune aura aussi recours au personnel que la Communauté de Communes du Haut Trégor pourra lui proposer sous forme de mise à disposition,

Des conventions pourront également être établies pour l'utilisation des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour le recrutement de 5 animateurs pour l'année 2014-2015 et fixe la rémunération en référence à l'indice brut 665, correspondant à 40 € chargés (actuellement) pour la prestation de 1h30.
- Autorise le Maire (ou son représentant) à signer les contrats, conventions et tous documents nécessaires à la mise en place et à la bonne organisation des activités périscolaires."

#### **"REFORME SCOLAIRE – RESTAURATION LE MERCREDI**

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014, Madame Le Maire rappelle aux élus qu'il y aura classe le mercredi matin de 9h à 12h et propose, suite aux souhaits de certains parents qui travaillent, d'offrir à leurs enfants la possibilité de manger à la cantine le mercredi midi.

R. P.

Les enfants participant aux activités de la Communauté de Communes du Haut Trégor prendront leur repas sur place à Minihi-Tréguier.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention (Marie-Thérèse PRIGENT), donne un avis favorable à la proposition de Madame Le Maire."

#### "REFORME SCOLAIRE – GRATUITE DES T.A.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention (Philippe DERRIEN), Décide de la gratuité des animations TAP pour l'année scolaire 2014-2015."

#### 3 – TARIFS DE VENTE DU LIVRET "SENTIER D'INTERPRETATION" :

Le Conseil Municipal doit voter un tarif de vente pour le livret d'interprétation, conformément au projet de financement indiqué à la Délibération du 20/06, Madame Le Maire propose le tarif unitaire de 2.50 € et soumet à l'assemblée le tarif de 40 € pour un l'achat de 20 livrets; ce qui permet à l'Office de Tourisme Trégor Côte d'Ajongs d'en acheter pour les revendre à 2.50 €.

Ces livrets seront vendus dans le cadre de la régie des produits de la Maison du Littoral. Ils pourront aussi être vendus en mairie.

Vote : unanimité

Inauguration demain de la petite boucle de Castel Meur, balade suivie d'un goûter et remise d'un livret à chaque participant.

#### 4 – PARTICIPATION 2014 A LA CASERNE DES POMPIERS :

Chaque année la Ville de Tréguier, sollicite chacune des 11 communes pour le versement de sa participation aux charges de la caserne des pompiers, le montant du pour 2014 est basé sur les charges d'emprunt de 2013.

Les Communes participantes sont celles du canton de Tréguier excepté Lanmérin, plus La Roche-Derrien et Troguéry, population 14 175 habitants.

Le taux du prêt est variable, l'annuité se monte à 36 690.02 € pour 2013, soit, par habitant : 2.59 € (arrondi). Plougrescant : 1 397 habitants au 01/01/2013.

Part demandée à Plougrescant :  $36\,690.02\ \text{€} / 14\,175 \times 1\,397 = 3\,615.94\ \text{€}$ .

Vote : unanimité.

#### 5 – RAPPORT VALORYS 2013 :

Chaque élu a reçu un exemplaire du rapport établi par le SMITRED – Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets.

Madame Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à en prendre connaissance.

Résumé succinct : le SMITRED regroupe 7 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et 1 commune pour une population totale de 169 595 habitants (au 01/01/2013). 107 communes au total.

Remarque : relâche constatée sur le tri, attention !! les collecteurs de conteneurs veillent au bon respect du tri et laisseront sur le bord de la voie les conteneurs au contenu non conforme.

Vote : le Conseil Municipal prend acte.

#### 6– MOTION AMF SUR LES CONSEQUENCES DES BAISSSES MASSIVES DES DOTATIONS D'ETAT

L'AMF propose aux communes et communautés de communes, une motion (projet remis aux élus) sur les conséquences des baisses massives des dotations de l'Etat.

Vote : Délibération ci-dessous :

" Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (Marie-Françoise ALLAIN), adopte la motion ci-après :

R.P.

**"Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Plougrescant rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de Plougrescant estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Plougrescant soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales."

**Questions diverses :**

**7- COMMANDES DE TRAVAUX :**

(Informations) - Montants HT

- à la société A.MACE (22) :

Chapelle Saint Gonéry - mise en conformité du paratonnerre : 4 865.16 €

Eglise " " ; 1 080.72 €

Ces travaux ont été commandés en urgence, par précaution par rapport aux assurances en cas de problème.

- à CVC 22 (Plougrescant) :

Nettoyage des terrains aux abords des Services Techniques : 5 200.00 €

(dont 1 400 € pour nettoyage et évacuation de gravats)

Il s'agit d'une parcelle communale située entre le hangar et la 1<sup>ère</sup> maison, les riverains se plaignent de l'état de ce terrain. Les travaux ont été commandés en raison de l'importante charge de travail de travail aux Services Techniques. Roland PATEZOUR précise qu'une douve a été créée afin d'empêcher le passage de véhicules (notamment gens du voyage).

- à Jean Yves PERRIN (Plougrescant) :

R P

Entretien des talus et accotements à l'épaveuse sur 14 kms X 245 € : 3 430.00 €

sur les secteurs : Eglise vers le gouffre – Gouffre vers Pors Bugalé – Eglise vers Pors Hir – Eglise vers le Roudour (au rond point) – de Guermeil au Roudour - Castel Le Varlen Kervoazec.

Philippe DERRIEN s'étonne de la décision d'externaliser ces tâches, vu qu'avant les élections, l'actuelle municipalité "ne comprenait pas qu'avec tout le matériel et le personnel communal, l'entretien était incorrect"

Roland PATEZOUR répond qu'il y a eu des aléas cette année, notamment les dégâts liés aux tempêtes.

Lors de sa prochaine réunion, la commission travaux voirie étudiera l'optimisation de l'utilisation du matériel communal.

- Rambarde à l'escalier de descente à la plage de Pors Hir ; commande à valider pour mise en place avant fin juillet 2014 – Guy MOTREFF (LANNION) - 1 747.20 € HT.

Les élus décident de se rendre sur place demain pour décision à la prochaine commission des travaux.

## 8 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2014 :

Desserte des serres en gaz naturel dans le secteur Sud de la Commune.

Tarif à fixer – sur la base du décret 2007-606 du 25/04/2007 qui a revalorisé le calcul de cette redevance, lequel est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal. Montant à fixer par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond suivant :

(0.035 € X L) + 100 €, soit 0.035 € X 860 mètres + 100 € puis application d'un coefficient de 1.15,

La commune percevra la somme de 150 € si le Conseil Municipal vote le taux maximum de 0.035 € le mètre.

Vote : unanimité pour le taux maximum.

### Informations :

- 5<sup>ème</sup> tranche d'assainissement collectif (secteurs Pempont et Kéris) : réunion publique: Jeudi 10/07 à 18h30 salle du Conseil Municipal.

Invités : les propriétaires des habitations concernées + élus + la société DCI (Maître d'Œuvre)

Le service du SPANC de la C.C.H.T réalise tous les contrôles sur ce secteur.

- Mouillages groupés : reçu avis favorable de la commission des sites pour les mouillages groupés – en attente de l'arrêté.

Elus en charge du dossier : Gilbert RANNOU et Jean NEUKUM.

- Composition de la CCID : extrait du courrier de la Direction des finances :

Sont nommés Commissaires de la CCID de PLOUGRESCANT

les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

### COMMISSAIRES TITULAIRES

### COMMISSAIRES SUPPLEANTS

CORRE Jean François né le 11/05/1944 - 10 Rue Beg Vilin PLOUGRESCANT	HAZE Raymond né le 12/02/1938 - 19 Rue Quelen PLOUGRESCANT
LE TOULOUZAN Gaëlle née MARTIN le 22/01/1970 – 14 Castel PLOUGRESCANT	MEYNIEL Jean Pierre né le 19/01/1939 - 40 Rue Hent Zant Gonerly PLOUGRESCANT
PONSONNET Marc né le 01/01/1942 - 6 cité ar Jaudy PLOUGRESCANT	MILON Cécile née BUROT le 12/08/1965 - 19 Rue Kergrec'h PLOUGRESCANT
LA HAYE Claudine née LE RAZAVET le 19/07/1954 - 1 Crech Run PLOUGRESCANT	MINDU Jeannie née LOGIOU le 04/05/1969 - 2 Boloï PLOUGRESCANT
CARPENTIER Claude né le 06/01/1952 - 4 Pors Hir PLOUGRESCANT	JULOU Joël né le 09/06/1948 - 6 Imp Ralevy Huellan PLOUGRESCANT
LE BOURDONNEC Paul né le 15/11/1953 - 26 Rue du clos des Stemes 22000 SAINT-BRIEUC	LE GUILLOU Jean Pierre né le 18/06/1949 - 20 Rue de la Timonière 35890 ACIGNE

R. P.

- Feu d'artifice : reporté du 13/07 au 15/08 à Beg Vilin – vers 23 h - en raison de la finale de la coupe du monde de football- le feu d'artifice est animé par le football club de Lizildry.  
Nathalie URVOAS précise que les bénévoles du club sont de moins en moins nombreux et qu'ils suivront le match.

- Précisions sur les travaux engagés par le Conseil Général sur la RD 8 axe Kériou – Les 4 vents :  
Madame Le Maire a contacté le Conseil Général, les travaux d'enrobés seront bien réalisés jusqu'à l'entrée du bourg, après étude d'évaluation préalable. Suivrons deux autres phases de travaux : septembre-octobre puis fin 2014.

- Pavillons 19 mars :

Délibération :

"Madame Le Maire informe les élus du départ au 15/09/2014, des locataires du pavillon communal au n°7 de la rue du 19 mars et propose de le mettre en vente dès qu'il sera libéré, au prix de 80 000€, conformément à l'avis de France Domaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la mise en vente du pavillon n° 7 rue du 19 mars, en l'état, au prix de 80 000€, autorise Madame Le Maire (ou son représentant) à donner toutes signatures utiles aux négociations et aux transactions."

- Déclassement de voirie rue du 19 mars :

Délibération :

Madame Le Maire expose que lors de la construction par la Commune en 1994, des 3 pavillons rue du 19 mars, une portion de voirie a été intégrée dans l'enceinte de chaque propriété, derrière le mur qui sépare les jardins de la voirie, selon le plan ci-joint.

Il y a lieu de régulariser afin d'intégrer ces portions de voirie au domaine privé communal.

Lesdites parcelles étant aujourd'hui affectées à l'usage de jardin d'agrément des 3 pavillons,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- le déclassement des portions de voirie suivantes :

A B 434 de 64 m<sup>2</sup>, A B 435 de 14 m<sup>2</sup> - A B 436 de 16 m<sup>2</sup>

- leur affectation au domaine privé communal

- la vente à l'euro symbolique, de la parcelle A B 435 (14 m<sup>2</sup>) à Mr LE ROY Bruno et Mme LE THOMAS Chantal, acquéreurs de la parcelle bâtie A B 430

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives aux régularisations."

Séance levée à 22h45

Signatures :

Anne-Françoise PIEDALLU		Jean NEUKUM	
Gilbert RANNOU		Véronique LE CALVEZ	
Nathalie URVOAS		Cécile HERVE	
Gérard COUILLABIN	Pouvoirs à Roland PATEZOUR	Hélène RICHARD	
Roland PATEZOUR		Philippe DERRIEN	
Joël JULOU		Roger KERAMBRUN	Pouvoirs à Philippe DERRIEN
Gérard PONGERARD	Pouvoirs à Anne-Françoise PIEDALLU	Marie-Thérèse PRIGENT	
Marie-Françoise ALLAIN			

R.P

Conseil Municipal 04 07 2014

*Patrice*

8